



Memorandum

5595-2 (CFMWS/DFIT)

16 April 2018

Distribution List

RESERVE PHYSICAL FITNESS  
PROGRAM TRAVEL  
INSTRUCTIONS GROUND  
VS AIR TRANSPORTATION  
FOR PSP PERSONNEL

Refs : A. NPF Travel Directive  
B. Delegation of Authority memo dated  
10 April 2018

#### ISSUE

1. To provide travel instructions for PSP Reserve Fitness and Sport personnel who travel to assist in the delivery of the Reserve Physical Fitness Program.

#### BACKGROUND

2. The Reserve Physical Fitness Program is the delivery of fitness support such as the CAF FORCE Program to Canadian Armed Forces (CAF) Reserve units throughout Canada.

#### TRAVEL INFORMATION

4. Budget. Delivery of Fitness Programs to Reserve Force members is funded and approved by Directorate of Fitness with delegation of authority to

Note de service

5595-2 (SBMFC/DCP)

Le 16 avril 2018

Liste de distribution

DIRECTIVES À L'INTENTION DU  
PERSONNEL DES PSP RELATIVES AUX  
DÉPLACEMENTS PAR VOIE TERRESTRE  
OU AÉRIENNE DANS LE CADRE DU  
PROGRAMME DE CONDITIONNEMENT  
PHYSIQUE POUR LA RÉSERVE

Réf : A. Directive des BNP sur les voyages  
d'affaires  
B. Note de service portant sur la délégation  
des pouvoirs en date du 10 avril 2018

#### BUT

2. Fournir des directives sur les voyages au personnel du conditionnement physique et des sports des PSP qui doit se déplacer afin d'appuyer la prestation du programme de conditionnement physique pour la Réserve.

#### CONTEXTE

3. Par l'entremise du programme de conditionnement physique pour la Réserve, les PSP offrent un soutien en matière de conditionnement physique sous forme du programme FORCE des Forces armées canadiennes (FAC) aux unités de la Réserve des FAC à l'échelle du Canada.

#### RENSEIGNEMENTS SUR LES VOYAGES

5. Budget. La Direction du conditionnement physique attribue les fonds et l'approbation pour l'exécution du programme de conditionnement physique au

MFS or equivalent as per Memo on delegation of authority.

4. Travel Directive. All personnel will be subject to the Travel Directive found on the CFMWS website, <https://www.cfmws.com/en/AboutUs/Library/PoliciesandRegulations/Corporate/Pages/Travel.aspx>

5. Air Transportation vs Ground Transportation. Personnel required to travel more than six hours by ground transportation can choose to use Air transportation. They will need to request permission/approval to use Air transportation from the Manager responsible for the expenditure of the reserve budget.

6. Airline Baggage Fees. Charges incurred for 1 personal bag may be claimed on the FSI's travel claim. Charges incurred for additional baggage for equipment required related to the job (IE: FORCE luggage bag provided to you) can be claimed as part of additional baggage fee. Most airlines allow 1 carry-on bag in addition to the checked bag. We request the carry-on be the EFIT system when possible. The baggage dimension policy is not consistent for all airlines, please consult the individual airline's website for specific instructions regarding the size, weight and allowances for checked and carry-on baggage.

personnel de la Réserve. Des pouvoirs sont délégués aux Services aux familles des militaires ou l'équivalent conformément à la note de service sur la délégation des pouvoirs.

4. Directive sur les voyages. Tout le personnel est assujéti à la Directive des BNP sur les voyages d'affaires publiée sur le site Web des Services de bien-être et moral des Forces canadiennes : <https://www.cfmws.com/fr/aboutus/library/policiesandregulations/corporate/pages/travel.aspx>

5. Déplacements par voie terrestre ou aérienne. Le personnel devant voyager pendant plus de six heures par voie terrestre peut choisir le transport par avion. À cette fin, il faut la permission et l'approbation du gestionnaire détenant les pouvoirs de signature par rapport au budget des déplacements pour le programme de conditionnement physique pour la Réserve.

6. Frais de bagages du transporteur aérien. Le moniteur de conditionnement physique et de sports peut demander le remboursement des frais imputés pour un article personnel. Toute dépense engagée pour des bagages additionnels requis dans le cadre du travail (p. ex. bagage renfermant l'équipement FORCE qu'on vous a remis) est considérée comme des frais de bagages additionnels et elle est donc remboursable. La majorité des transporteurs aériens permettent un bagage de cabine en plus d'un bagage enregistré. Nous demandons que vous mettiez le système FORMeFIT dans votre bagage de cabine dans la mesure du possible. La politique sur la dimension des bagages n'est pas identique chez tous les transporteurs aériens, alors nous vous conseillons de consulter le site Web du transporteur aérien choisi pour obtenir des précisions sur la taille, le poids et les

franchises relatives aux bagages de cabine et enregistrés.

**CONCLUSION**

7. Further inquiries on this program should be directed to the CAF Reserve Fitness Coordinator Kerry-Ann Dow at (613)-995-8077 or via email at [Kerry-ann.dow@forces.gc.ca](mailto:Kerry-ann.dow@forces.gc.ca)

**CONCLUSION**

7. Veuillez acheminer toute question relative à ce programme à Kerry-Ann Dow, coordonnatrice du conditionnement physique pour la Réserve, FAC, par téléphone au 613-995-8077 ou par courriel à [Kerry-ann.dow@forces.gc.ca](mailto:Kerry-ann.dow@forces.gc.ca).

La gestionnaire du programme de conditionnement physique et de bien-être,  
Services de bien-être et de moral des Forces canadiennes,



Nicole Thomas  
Fitness & Wellness Manager  
Canadian Forces Morale and Welfare Services

Action

Manager Fitness and Sports

Information

Senior Manager Fitness Delivery

Senior PSP Managers

Exécution

Gestionnaire du conditionnement physique et des sports

Information

Gestionnaire supérieur du conditionnement physique

Gestionnaires supérieur des PSP